



# Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)  
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE



*De la Nature et des Hommes*

www.sepanso40.fr



Cagnotte, le 31 août 2017

**Monsieur le Préfet des Landes**  
**24 rue Victor Hugo**  
**40021 Mont de Marsan Cédex**

Transmission électronique : [pref-secretariat-prefet@landes.gouv.fr](mailto:pref-secretariat-prefet@landes.gouv.fr)

Objet : Enquête publique relative au projet de déclassement du domaine public communal d'une partie de la parcelle T n°111 (ancienne aire de stationnement) à Mimizan Plage

Monsieur le Préfet,

Comme vous le savez nous suivons attentivement divers dossiers à Mimizan.

Permettez-nous d'attirer votre attention sur l'élément ci-dessous qui figure dans le dossier d'enquête publique qui se déroulera à Mimizan jusqu'au vendredi 8 septembre 2017 inclus.

Pour déclasser un bien, il y a donc lieu dans un premier temps de constater sa désaffectation. Cette désaffectation doit être réelle et non simplement constatée de manière artificielle. Dans un deuxième temps, il y a lieu de procéder au déclassement par un acte administratif.

Dans le cas présent, le déclassement envisagé ne porte que sur la partie de la parcelle affectée au stationnement des véhicules légers et des camping-cars. L'allée de la Mailloueyre est maintenue dans sa fonction de desserte et ne fait en aucun cas l'objet d'une désaffectation et donc d'un déclassement.

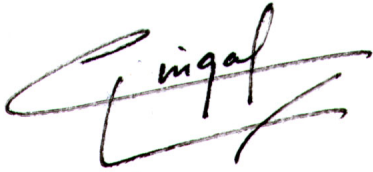
Monsieur le Préfet et ses services ont considéré que l'aire de stationnement ainsi désaffectée était un accessoire à la voirie et faisait donc partie de la voirie routière. En conséquence, ils considèrent que le déclassement de la partie de la parcelle T n°111p doit être précédé d'une enquête publique constatant sa désaffectation.

Nous serions bien étonnés d'apprendre que les services de la préfecture, donc de l'Etat, puissent être ainsi mis en cause.

.../...

**Nous aimerions savoir si vous avez une trace d'une délibération du Conseil municipal de la commune de Mimizan actant la volonté de désaffectation de cet espace public. Nous avons recherché en vain un tel document.**

En vous remerciant pour l'attention que vous accorderez à la présente, veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Cingal', with a large, stylized flourish underneath.

Georges CINGAL  
Président Fédération SEPANSO Landes  
Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine  
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte  
+33 5 58 73 14 53  
[georges.cingal@wanadoo.fr](mailto:georges.cingal@wanadoo.fr)  
<http://www.sepanso40.fr>